

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-75 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-00 DE FAÇON
À :**

- Créer les grilles d'usages et normes H-325 et H-326 permettant les classes d'usages suivantes, respectivement : "H3 habitations multifamiliales" et "H2 habitations bi, tri et quadri-familiales" ;
- Modifier le plan de zonage afin de créer les zones H-325 et H-326 à même une partie de la zone P-124.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-75

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 18 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-75 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :
 - Créer les grilles d'usages et normes H-325 et H-326 permettant les classes d'usages suivantes, respectivement : "H3 habitations multifamiliales" et "H2 habitations bi, tri et quadri-familiales" ;
 - Modifier le plan de zonage afin de créer les zones H-325 et H-326 à même une partie de la zone P-124.

Ce projet de règlement s'applique à la zone P-124.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
P-124	Boulevard Saint-Laurent : 5860 et 5880 Boulevard Marie-Victorin : 5400 et lots 2 373 190, 2 373 823-002, 2 373 823-003, 2 373 823-004, 2 374 193, 2 374 203-001, 2 374 459-002, 2 374 459-006, 2 374 459-008, 2 374 601, 2 374 602-P, 2 374 602-001 et 3 191 225

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 19 janvier 2022, et ce jusqu'au 4 février 2022, 16 h 30.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet de :

- Créer les grilles d'usages et normes H-325 et H-326;
- Modifier le plan de zonage afin de créer les zones H-325 et H-326 à même une partie de la zone P-124.

Les détails du projet de règlement ainsi que les étapes de son adoption sont disponibles sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/ville/grandsprojets/secteur-chevaliers-de-colomb>.

Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 19 janvier 2022

Me Pascalie Tanguay, greffière